

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 09/12/2022

Étiquette d'identification: Maison

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel Eurotest ET61557

Date rapport: 09/12/2022

Inspecteur: Vincent Dehaes

Mentor:

Installateur: [REDACTED]

Référence client:

N° TVA:-

Numéro de série: 18460193

Adresse de l'installation

Rue	de la Grotte
Numéro	46
Boîte	
Postcode	1310
Commune	LA HULPE
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	[REDACTED]
Rue	de la Grotte
Numéro	46
Boîte	
Postcode	1310
Commune	LA HULPE
Pays	Belgique

Installateur

Nom	[REDACTED]
N° TVA	00
Numéro de téléphone	[REDACTED]
E-mail	[REDACTED]

N° compteur: : 10476178. (32A)

Type : maison

EAN : 54

Non communiqué



Type de contrôle:

Distributeur: ORES

Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 8.2.2. et 4.2.4.3.

Tension: 1~230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1

Nombre de circuits: 14

R_i général: 0,5 MΩ

OK



Prise de terre: Electrode verticale enterrée

RE: 19 Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	AC	Tous	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
4	C	20		2	2,5
10	C	16		2	2,5
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK		
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl		NA	
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

nota/note 2 Aucune infraction .

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

nota/note 5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 9/12/2047
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début l'installation soit sécurisé par plombage.
- Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 1

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Vincent Dehaes

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 9/12/2047	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.







